

## APPRENDRE A NAGER AVEC L'USEP

### Espace aquatique Arlette Franco

#### REGLEMENT INTÉRIEUR 2022/2023

- ❖ Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école de natation en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre à la piscine. Ils en informent l'USEP par mail ou téléphone.
- ❖ Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.
- ❖ L'accès des accompagnateurs dans le hall de la piscine n'est pas autorisé. Si cas exceptionnel, l'accompagnateur doit se limiter au strict nécessaire et respecter les gestes barrières.
- ❖ **Seuls les élèves sont autorisés à entrer dans le hall de la piscine. Ils y seront pris en charge par un animateur USEP.**
- ❖ Sacs et pochettes seront interdits au bord du bassin, UNIQUEMENT la serviette si besoin.
- ❖ **Douche savonnée obligatoire. La piscine met du savon à disposition sous les douches.**
- ❖ Les horaires de cours donnés doivent être strictement respectés. Ces horaires comprennent le temps minimum de passage dans les vestiaires. En cas de retard, l'enfant se verra refuser l'accès au vestiaire.

Accueil des élèves dans le hall de la piscine	Entrée Vestiaire	Douche obligatoire	Sortie Bassin	Sortie dans le hall de la piscine
<b>8H40 → 8H50</b>	8h50	8h55-9h00	9h40	9h50
<b>9H45 → 9H55</b>	9h55	10h00- 10h05	10h45	10h55
<b>10H50 → 11h</b>	11h	11h05-11h10	11h50	12h

USEP66

1, rue Michel Doutres

66000 Perpignan

Tél : 04 68 08 11 12

[www.laligue66.org](http://www.laligue66.org)

@usep66

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

SIRET N° 503 271 850 000 11 – Code APE 9499Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré des Pyrénées Orientales

- ❖ Bonnet de bain obligatoire. Préférez un bonnet de bain en latex et évitez les bonnets en tissus.
- ❖ **Sont interdits : shorts de bain, teeshirt ou combinaison anti-UV.**
- ❖ Les objets de valeur sont fortement déconseillés. **L'USEP décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**
- ❖ L'animateur de l'USEP accompagne les enfants dans les vestiaires.
- ❖ **Les enfants devront faire les efforts nécessaires pour que le passage dans les vestiaires soit le plus bref possible. Les maillots de bain doivent être mis avant l'arrivée à la piscine. Il est conseillé, pour un gain de temps, de privilégier des vêtements pratiques à mettre et à enlever par les enfants (style survêtement, jogging).**
- ❖ En cas d'absence, merci d'avertir l'USEP par mail : [usep@laligue66.org](mailto:usep@laligue66.org)
- ❖ Les familles s'engagent à prévenir l'USEP sur tout changement d'ordre familial ou autre, susceptible de modifier les données du dossier d'inscription.
- ❖ **Attention : dès la sortie des vestiaires, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'USEP et doivent sortir de la structure.**
- ❖ Le comportement de l'enfant dans l'enceinte de la piscine ne doit pas nuire à l'activité de l'école de natation et des autres nageurs.
- ❖ Le non-respect des conditions définies dans le présent règlement pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant.